



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRESSERRE

Mardi 17 Juin 2025 à 19h30

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la commune s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Michel THIRIET, Maire.

Présents – Absents – Procurations – Quorum

Présents : Michel THIRIET, Hélène BERINGUIER, Philippe COURTIAL, Jean-Pierre LHOTE, Aurélie LOPIS, Stéphanie PLANES, Darren RIGBY, Nathalie RIGBY, Jean-Baptiste TRILLES, Frédérique VAQUER.

Absents excusés ayant donné procuration : Laurent LEBRETTE ayant donné procuration à Jean-Baptiste TRILLES, Hervé PARRA ayant donné procuration à S. BAILLIE,

Absents : Sabine BAILLIE, Paul MILHE POUTINGON, Cyrille XIFFRÉ.

Secrétaire de séance : Darren RIGBY a été désigné secrétaire de séance, assisté de Mme Christine SERVAIS, Secrétaire Générale de Mairie.

Quorum atteint à l'ouverture de la séance

En exercice : 15

Présents : 10

Procurations : 2

Votants : 11

Approbation du procès-verbal : Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 Mai 2025 a été approuvé, à l'unanimité.

Ordre du jour

	<u>DELIBERATIONS portant</u>
2025-027	Demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Aspres pour le Projet « Cœur Pulsant » - Tranche 1
2025-028	Demande de subvention au titre du fonds de transition énergétique auprès du SYDEEL 66 – Projet « Cœur Pulsant » (ci-joint plan de financement actualisé)
2025-029	Demande de subvention auprès de la Région au titre du déplacement et de la mise aux normes de l'abribus – Avenue de Villemolaque
2025-030	Acquisition d'une parcelle au droit de l'avenue des Tamaris et de la Résidence OPH 66 « Les Coteaux »

Informations

Questions diverses

2025-027– Délibération portant demande de fond de concours auprès de la Communauté de Communes des Aspres pour le projet « Cœur Pulsant » - Tranche 1

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur le Maire présente le plan de financement du projet Cœur Pulsant – Tranche 1.

Il indique que la commune a défendu de nombreuses demandes de subvention qui ont reçues des avis favorables et dont les arrêtés définitifs nous ont été transmis, suivant plan ci-après :

PROJET COEUR PULSANT - T1 - DEFINITIF

TOTAL TRAVAUX HT : **901 320,05 €**

<u>ORGANISME</u>	<u>SUBVENTIONS OBTENUES</u>		
EUROPE	91 410,00 €	soit	10,14%
ETAT	151 571,54 €	soit	16,82%
REGION	68 465,01 €	soit	7,60%
<i>accessibilité</i>	18 060,05 €		
<i>rénovation énergétique</i>	20 404,96 €		
<i>commerce proximité</i>	30 000,00 €		
DEPARTEMENT	150 000,00 €	soit	16,64%
CC ASPRES	150 000,00 €	soit	16,64%
Soit			
TOTAL SUBVENTIONS	611 446,55 €	soit	67,84%
Soit			
TOTAL RESTE À CHARGE HT	289 873,50 €	soit	32,16%

Il précise qu'au vu du plan de financement et de façon à minimiser la charge financière de la commune, il est proposé de solliciter la Communauté de Communes des Aspres.

En effet, la commune disposant d'une épargne sur le fond de concours de 182 313,28 euros, nous proposons de solliciter 150 000 euros.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de fond de concours auprès de la Communauté des communes des Aspres pour le versement de la somme de 150 000 € ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Aspres.

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Madame la Comptable des Finances Publiques de Céret.

2025-028 – Délibération portant demande de subvention au titre du fonds de transition énergétique auprès du SYDEEL 66 – « Projet Cœur Pulsant »

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que le projet « Cœur Pulsant » - Tranche 2 – Réhabilitation de l'ancien bâtiment de l'Atelier Technique Municipal, comporte des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Considérant que ces rénovations permettraient, à terme, de réaliser d'importantes économies d'énergie sur le bâtiment et donc une économie financière significative de fonctionnement ;

Considérant que ce projet entre dans le cadre des actions éligibles aux aides financières du Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66) ;

Considérant que pour permettre l'étude de notre demande, il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès du SYDEEL 66, pour une subvention attendue à 15 000 euros pour un montant subventionnable HT de 132 895.73 € suivant le plan ci-après :

PROJET COEUR PULSANT – T2 -

TOTAL TRAVAUX HT : **883 493.20 €**

<u>ORGANISME</u>	<u>SUBVENTIONS OBTENUES</u>		
EUROPE (Feder OS-5)	129 822.01 €	soit	14.69%
EUROPE (LEADER)	100 000.00 €	soit	11.32%
ETAT (DSIL)	276 562.24 €	soit	31.30%
REGION	31 323.22 €	soit	3.55%
<i>accessibilité</i>	6 728.18 €		
<i>rénovation énergétique</i>	24 595.04 €		
DEPARTEMENT (ADES)	150 000,00 €	soit	16.98%
SYDEEL 66	15 000,00 €	soit	1.70%

Soit

TOTAL SUBVENTIONS	<u>702 707.47 €</u>	soit	79.54%
--------------------------	----------------------------	------	--------

Soit

TOTAL RESTE À CHARGE HT	<u>180 785.73 €</u>	soit	20.46%
--------------------------------	----------------------------	------	--------

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une demande de financement, auprès du Syndicat Départemental d'Energie et d'Electricité du Pays Catalan (SYDEEL 66) en vue d'obtenir une subvention d'un montant de 15 000 € ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Monsieur Le Président du SYDEEL 66 ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Madame la Comptable des Finances Publiques de Céret.

2025-029 – Délibération portant demande de subvention auprès de la Région au titre du déplacement et de la mise aux normes de l'abribus – Avenue de Villemolaque.

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire rappelle les travaux sur l'avenue de Villemolaque Tranches 2 et 3 qui ont débuté le 16 juin 2025.

Il informe que les travaux engagés cet été de réfection de la voirie conduiront à déplacer l'abri bus pour l'installer sur un trottoir plus large et aménageable dans la continuité d'un cheminement piétonnier pour les personnes à mobilité réduite.

Le Département qui finance ce tronçon souhaite, à juste titre, que l'abribus soit installé dans des conditions respectant les règles d'accessibilité pour les personnes porteuses d'un handicap.

La Région est susceptible de financer 30% du surcoût d'aménagement qui s'élève à 14 712.52 € HT.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur une demande de subvention auprès de la Région d'un montant de 4 413.76 €.

Ouïes les explications et après en avoir délibéré par les membres présents, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention d'un montant de 4413.76 € auprès de la Région Occitanie pour des travaux de sécurisation et mises aux normes d'un abri bus sur un total subventionnable de 14 712.52 € HT ;

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cette subvention ;
CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Madame La Présidente de La Région Occitanie ;
CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à Madame la Comptable des Finances Publiques de Céret.

2025-030 - Délibération portant acquisition d'une parcelle au droit de l'avenue des Tamaris – Résidence « Les Coteaux » appartenant à l'OPH

Les présences, absences, procurations et le quorum sont conformes à celles de l'ouverture de la séance.

Monsieur Le Maire rappelle les aménagements et travaux de sécurisation réalisés sur l'avenue des Tamaris.

La parcelle (A 2078) d'une surface de 51 m², formant un alignement de voirie, appartenant à l'OPH 66, avait fait l'objet d'un accord de principe d'acquisition par la commune pour la réalisation de végétalisation après travaux de réaménagement de l'avenue de Tamaris. Celles-ci ont été réalisées en début d'année.

Cet accessoire de la voirie, d'intérêt public est cédé à la commune pour l'euro symbolique.



Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer en faveur de cette acquisition.

APPROUVE l'acquisition de la parcelle A 2078 d'une contenance de 51 m² à l'euro symbolique ;

AUTORISE Monsieur Le Maire de faire établir et signer l'acte administratif et tous les documents nécessaires à la réalisation de cet achat ;

CHARGE Monsieur Le Maire de transmettre cette décision à l'OPH 66.

Informations :

- **PCS**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil que le Capitaine KORAL du SDIS 66 organisera un exercice de crise et de mise en place d'un Plan communal de Sauvegarde le 8 juillet 2025. L'ensemble des membres du PCC seront convoqués rapidement.

- **Commission festivités**

Réunion le 19 juin 2025 à 18h45

Questions diverses :

- Frédérique VAQUER transmet une demande pour la pose d'un éclairage autour du city stade. La question fera bien l'objet d'une étude ultérieure.

L'Ordre du Jour n'appelant pas d'autres questions, Monsieur Le Maire clôt la séance à 20h15.

Le Secrétaire de Séance
Darren RIGBY